

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance publique du MERCREDI 2 JUILLET 2014

(Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Séance ouverte à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Député-Maire.

Date de Convocation : 26 Juin 2014.

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 23 (pour le vote des Décisions et du P.V.)
28 (pour les Délibérations n° 1 à 28)

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, COTTON D, DERUELLE, MOHAMED, DERGHAL, RYSPERT, CHERRIER, LEMOINE (pour le vote des Délibérations n° 1 à 28), CRASNAULT, COTTON J.M., ARDHUIN, DAUMERIE, BIREMBAUT, DENIS, DEVRED, MOLARA, DUPONT, MIRASOLA, THUROTTE, D'HERBECOURT, DUCHEMIN, VILLARS, HEBBAR (pour le vote des Délibérations n° 1 à 28), DE MEYER (pour le vote des Délibérations n° 1 à 28), AUDIN (pour le vote des Délibérations n° 1 à 28), DANDOIS (pour le vote des Délibérations n° 1 à 28), BOUCOT, DRICI.

Ont donné pouvoir : Madame PERTOLDI-MILLET (pouvoir à Madame RYSPERT), Monsieur MONTAGNE (pouvoir à Monsieur COTTON D.), Monsieur BELOUCIF (pouvoir à Monsieur DAUMERIE), Madame DE WEVER (pouvoir à Madame D'HERBECOURT), Monsieur RIFKI (pouvoir à Monsieur DERGHAL).

Absentes excusées : Madame LEMOINE (pour le vote des Décisions et du P.V.), Madame LEHUT (pour le vote des Décisions, du P.V. Et des Délibérations n° 1 à 28).

Absents : Madame HEBBAR (pour le vote des Décisions et du P.V.) , Madame DE MEYER (pour le vote des Décisions et du P.V.), Monsieur AUDIN (pour le vote des Décisions et du P.V.), Monsieur ANDRZEJCZAK (pour le vote des Décisions, du P.V. Et des Délibérations n° 1 à 28), Madame DANDOIS (pour le vote des Décisions et du P.V.),

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VILLARS.

Sur proposition de Madame le Député-Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur VILLARS Mathieu comme Secrétaire de séance.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Madame le Député-Maire depuis sa précédente réunion.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai dernier est adopté à l'**Unanimité des présents**.

DELIBERATION N° 1 : CONSTITUTION DE LA SEM DÉPARTEMENTALE. PRISE DE PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS.

Afin d'assurer la confidentialité des votes, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé de procéder au scrutin secret.

Ont fait acte de candidature :

- **Monsieur COTTON Daniel** (*liste « Denain a de l'avenir »*)
- **Madame HEBBAR Sabine** (*liste « Ensemble Denaisiens »*)

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers appelés à voter	:	33
- Nombre de Votants	:	33
- Nombre d'abstentions	:	0
- Nombre de Bulletins blancs ou nuls (<i>à déduire</i>)	:	0
- Nombre de suffrages exprimés	:	33
- Majorité absolue	:	17

ONT OBTENU :

- Monsieur COTTON Daniel	:	27 VOIX
- Madame HEBBAR Sabine	:	6 VOIX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de statuts de la SEM du Nord qui lui ont été soumis.
- **SOUSCRIT** une prise de participation au capital de ladite société de 8000 euros, à libérer de moitié lors de la souscription, le reste sera appelé 12 à 24 mois après le 1er appel de fonds, sur décision du Conseil d'Administration et précise que la somme correspondante à cette souscription est inscrite à la section investissement du budget primitif .
- **DESIGNE Monsieur COTTON Daniel** comme représentant de la collectivité auprès de l'assemblée générale constitutive de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts.
- **DESIGNE Monsieur COTTON Daniel** pour représenter la collectivité au sein de l'assemblée spéciale regroupant les collectivités dont leur part de capital trop réduite ne leur permet pas d'être directement représentées au Conseil d'Administration, avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre, notamment celle d'administrateur représentant collectivement les membres de l'assemblée spéciale.
- **DESIGNE Monsieur COTTON Daniel** comme représentant de la collectivité auprès des

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 2 : « DENAIN PLAGES ». CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES.

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR – 4 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ACCEPTÉ** la création d'une régie de recettes pour l'opération Denain-Plage.
- **ADOPTÉ** pour ladite régie les articles ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Ont voté contre : MM. HEBBAR, DE MEYER, AUDIN, DANDOIS.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 3 : VÉHICULES DU PARC AUTOMOBILE. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES AMENDES POUR INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE.

Après en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DESIGNE** le conducteur, auteur de l'une des infractions visées aux articles L 121.2 et L 121.3 du Code de la Route, auprès de l'Officier du Ministère Public, afin qu'il assume la responsabilité pécuniaire de l'infraction, dès lors que celle-ci résulte d'une faute personnelle.
- A défaut, **PREND** en charge financièrement les amendes pour les infractions au Code de la Route visées aux articles L 121.2 et L 121.3, quand l'infraction ne peut être imputée à un agent.
- Enfin, **PREND** en charge financièrement les amendes pour infractions autres que celles visées aux articles L 121-2 et L 121-3 du Code de la Route, analysées comme résultant d'une faute de service, imputable à la Collectivité.

A voté contre : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 4 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION :

- A L'HARMONIE BATTERIE FANFARE DE DENAIN.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de **4.000 €** à l'Harmonie Batterie Fanfare de Denain, pour l'organisation exceptionnelle du festival de musique Scarpe-Escaut le 28 septembre 2014.

DELIBERATION N° 5 : CRÉATION DES CONSEILS CONSULTATIFS DE SECTEUR.

Après en avoir délibéré,

PAR 29 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** le principe de création de Conseils Consultatifs de Secteur selon les périmètres qui ont été définis.
- **APPROUVE** la Charte des Conseils Consultatifs de quartier définissant la composition et les modalités de fonctionnement de ces instances.

Ont voté contre : MM. HEBBAR, DE MEYER, AUDIN, DANDOIS.

DELIBERATION N° 6 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT DE COMMUNE DE DENAIN À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT (CAPH).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Commune de DENAIN à la CLECT ainsi qu'il suit :

- **Election du représentant titulaire :**

- Nom des candidats :

- Monsieur MONTAGNE Christian
- Madame DANDOIS Michèle
- Monsieur DRICI Djemi

- Nombre de Conseillers municipaux appelés à voter	: 33
- Nombre de votants	: 33
- Nombre d'abstentions	: 0
- Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 0
- Nombre de suffrages exprimés	: 33
- Majorité absolue	: 17

- Ont Obtenu :

-

- Monsieur MONTAGNE Christian : **27 VOIX**
- Madame DANDOIS Michèle : **4 VOIX**
- Monsieur DRICI Djemi : **2 VOIX**

Monsieur MONTAGNE Christian, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu représentant titulaire de la Commune de DENAIN pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAPH.

● **Election du représentant suppléant :**

- Nom des candidats :

- Monsieur MOLARA Salvatore
- Monsieur DRICI Djemi

- Nombre de Conseillers municipaux appelés à voter : **33**
- Nombre de votants : **33**
- Nombre d'abstentions : **0**
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **33**
- Majorité absolue : **17**

- Ont Obtenu :

- Monsieur MOLARA Salvatore : **27 VOIX**
- Monsieur DRICI Djemi : **6 VOIX**

Monsieur MOLARA Salvatore, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu représentant suppléant de la Commune de DENAIN pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAPH.

**DELIBERATION N° 7 : PERSONNEL TITULAIRE.
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET.
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ARRETE** le tableau des effectifs permanents à temps complet.

**DELIBERATION N° 8 : PERSONNEL TITULAIRE.
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET.
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ARRETE** le tableau des effectifs permanents à temps non complet.

DELIBERATION N° 9 : FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE. AFFILIATION VOLONTAIRE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AU CENTRE DE GESTION DU NORD. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE INTERMODAL RÉGIONAL DE TRANSPORT.

Après en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **EMET** un avis favorable sur l'affiliation volontaire au 1er Janvier 2015 du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 10 : ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER À LA CAPH – ZA LES PIERRES BLANCHES – 3 D RUE LOUIS PETIT À DENAIN.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale, dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** l'acquisition de cet immeuble.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique et tout autre document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 11 : EXTENSION DU TENNIS CLUB MUNICIPAL. LANCEMENT D'UN CONCOURS RESTREINT EUROPÉEN DE MAÎTRISE D'OEUVRE.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** le lancement d'un concours européen de maîtrise d'oeuvre selon la procédure de concours restreint pour l'extension du Tennis Club de Denain.

- **VALIDE** la composition du jury (*des membres de la Commission d'Appel d'Offres, 3 maîtres d'oeuvre désignés par le Président du jury et un représentant du Conseil d'Administration du Tennis Club Municipal de Denain*).
- **AUTORISE** le versement de la prime (*13 000 € HT*) aux concurrents ayant remis une prestation conforme.
- **AUTORISE** le versement d'une indemnisation aux membres du jury maîtres d'oeuvre, sous réserve d'une participation effective aux réunions. Le coût unitaire de la vacation, pour une demi-journée sera de 350 € HT et pour une journée de 500 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DELIBERATION N° 12 : FOURNITURE DE PETITS MATÉRIELS ÉLECTRIQUES POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE DENAIN. PASSATION D'UN MARCHÉ APRÈS APPEL D'OFFRES OUVERT (MARCHÉ À BONS DE COMMANDE).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Madame le Député-Maire, à lancer la procédure et à signer le marché de « *Fourniture de petits matériels et d'un stock de matériaux pour le Centre Technique Municipal de DENAIN* » et les pièces contractuelles qui en découleront.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire, à signer les avenants éventuels dans la limite de 5 %.

DELIBERATION N° 13 : TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'INTERVENTION DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX. APPROBATION DES ACTES D'ENGAGEMENT.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les actes d'engagements suivants :
 - Par la société VANMARCKE – 27 rue des Fromets – 59960 NEUVILLE EN FERRAIN – pour le marché « *Gros œuvre, maçonnerie* ».
 - Par la société POUGET – 1587 rue Berthelot – 59220 DENAIN – pour le marché « *Couverture, zinguerie et étanchéité* ».
 - Par la société T.C.E – 490 rue Alexandre Bauduin – 59220 DENAIN – pour le marché « *Menuiseries alu* ».

- Par la société T.C.E – 490 rue Alexandre Bauduin – 59220 DENAIN – pour le marché « *Stores et fermetures* ».
 - Par la société T.C.E – 490 rue Alexandre Bauduin – 59220 DENAIN – pour le marché « *Métallerie* ».
 - Par la société MISSENARD QUINT – 55 rue Henri Barbusse – 59880 SAINT SAULVE – pour le marché « *Plomberie, sanitaire* ».
 - Par la société MISSENARD QUINT – 55 rue Henri Barbusse – 59880 SAINT SAULVE – pour le marché « *Chauffage, VMC* ».
 - Par la société SAPEM – 17 rue Deslinsel – 59220 DENAIN – pour le marché « *Peinture, revêtements de sol* ».
 - Par la société SAPEM – 17 rue Deslinsel – 59220 DENAIN – pour le marché « *Vitrierie, miroiterie, polycarbonate* ».
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire, à signer ces actes d'engagements.
 - **AUTORISE** Madame le Député-Maire, à signer les contrats qui en découleront ainsi que les avenants éventuels dans la limite de 5 %.

DELIBERATION N° 14 : RÉNOVATION URBAINE DES QUARTIERS ANCIENS DÉGRADÉS. CRÉATION ET REQUALIFICATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS DES ÎLOTS BASLY, MOURA ET DES RUES ANNEXES – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE. DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE. (PRÉCISION SUR L'ESTIMATIF DU COÛT DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le nouveau montant prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre pour « *la création et la requalification des voiries et espaces publics dans le cadre de la Rénovation urbaine des quartiers anciens dégradés* » relatifs aux îlots Basly, Moura et à ses rues annexes.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DELIBERATION N° 15 : DÉCLARATION D'INTENTION DE LOUER. PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT. DEMANDE DE SUBVENTION 2014.

Après en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND** note du Bilan des contrôles décence de l'année 2013.
- **AUTORISE** Madame le Maire à poursuivre l'action sur l'année 2014.
- **VALIDE** le budget et le plan de financement 2014.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et la Caisse d'Allocations Familiales.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

**DELIBERATION N° 16 : HYGIÈNE SANTÉ. LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ –
IMMEUBLE SITUÉ 28 RUE JULES MOUSSERON.
PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de ces précisions relatives aux enjeux juridiques et financiers de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique appliquée aux immeubles frappés d'insalubrité.
- **CONFIRME** l'autorisation donnée à Madame le Maire de solliciter Monsieur le Préfet du Nord pour déclarer l'acquisition de l'immeuble sis 28, rue Jules Mousseron d'utilité publique.

**DELIBERATION N° 17 : ENVIRONNEMENT. DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE
DÉCHETS INERTES (ISDI) PAR LA SOCIÉTÉ RECY BTP.
AVIS DE LA COMMUNE.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **EMET un avis défavorable** au projet de création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes au lieu-dit « *La Briqueterie* » sur les communes d'ESCAUDAIN et de DENAIN.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet du Nord de s'opposer à la demande d'installation de stockage de déchets inertes présentée par la société RECY BTP sur les communes d'ESCAUDAIN et de DENAIN ;
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 18 : PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE
ET DE RANDONNÉE PÉDESTRE. DÉLIBÉRATION
COMPLÉMENTAIRE À CELLE DU 17 FÉVRIER 2014.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **EMET** un avis favorable.
- **INSCRIT** les voiries concernées au PDIPR.
- **AUTORISE** le Département du Nord à réaliser le balisage des Itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION **N° 19** : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. INCORPORATION DE VOIRIES ET ESPACES VERTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL. RUE MARCEL FONTAINE.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du classement des voiries et emprises dans le domaine public communale comme suit :

- **VOIES COMMUNALES à caractère DE RUE :**

Parcelle référencée au cadastre	Appellation voirie	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur (mètres)	Largeur moyenne (mètres)
AS 128 & 130	Voie non dénommée	Part du boulevard du 8 mai 1945 et se termine à une intersection à hauteur du monument dénommé « <i>Pyramide</i> »	195	6
BH 702	Voie non dénommée	Part de l'impasse de l'Abreuvoir et se termine rue Marcel Fontaine	55	3
BH 1718	Rue Marcel Fontaine	Part de la rue de Villars et se termine à l'intersection avec la voie non dénommée (BH 702)	127	9
TOTAL			377	

- **AUTRES PARCELLES A INTEGRER DANS LE DOMAINE PUBLIC ET A RATTACHER A DES VOIES EXISTANTES :**

Parcelle	Adresse	Superficie
BH 1715	Rue Marcel Fontaine	213 m ²
BH 1699	Rue Marcel Fontaine	4 m ²
BH 1701	Rue Marcel Fontaine	1 m ²
BH 1650	Rue Marcel Fontaine	4 m ²
BH 1710	Rue Marcel Fontaine	1 m ²

● **AUTRES PARCELLES A INTEGRER DANS LE DOMAINE PUBLIC EN NATURE D'ESPACE VERT :**

Parcelle	Adresse	Superficie
AX 135	Boulevard du 8 mai 1945	1104 m ²

- **FIXE** les alignements de ces voies.
- **COMPLETE** le tableau de classement des voies publiques communales.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 20 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE BÂTI À MONSIEUR ROGER DEMETRIO ET MADAME ELISA DEMESTRE – 39B RUE PAUL BERT (AO 568).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale, dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** l'acquisition de cet immeuble au prix de 107.000€ et **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 21 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN IMMEUBLE NON BÂTI À MONSIEUR ALI DEHMEJ – RUE DE TURENNE À GAUCHE DU PONT LUCE (AB 456 POUR PARTIE).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale, dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** l'acquisition au prix de 17.615 € d'une partie d'un terrain non bâti appartenant à Monsieur Ali DEHMEJ, cadastré section AB numéros 456 pour une surface totale de 271m² sis rue de Turenne à gauche du Pont Luce à DENAIN.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 22 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. CESSIONS D'IMMEUBLES NON BÂTIS À LA SOCIÉTÉ MAVAN AMÉNAGEUR (FILIALE DE FONCIFRANCE) – RUE ALEXANDRE BAUDUIN ET 1120 RUE BERTHELOT (AD 85, 143, 159 ET 198 POUR PARTIE).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la cession à Mavan Aménageur d'un terrain non bâti, d'une surface de 55183 m², situé sur une partie des parcelles AD 85, 143, 159 et 198, rue Alexandre Bauduin et 1120 rue Berthelot à DENAIN au prix de 551.830 €.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 23 : « DENAIN PLAGES ». DÉTERMINATION DES TARIFS.

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXE** les tarifs d'accès aux activités de l'opération Denain-Plages comme suit :
 - Jeux gonflables : 3 € par jour, chaque Denaisien de moins de 16 ans pouvant bénéficier d'un pass donnant droit à 30 entrées gratuites.
 - Bateaux pédales : 3 € le bateau de deux à trois places assises et 5 € le bateau de quatre à cinq places assises pour une séance de 20 minutes.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

***Se sont abstenus* : MM. HEBBAR, DE MEYER, AUDIN, DANDOIS, BOUCOT.**

DELIBERATION N° 24 : CULTURE. ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES. TARIFS D'INSCRIPTION ET PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT.

Après en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXE** les tarifs d'inscription et de participation aux frais de fonctionnement comme suit :

TARIFS	REDUIT		PLEIN	
	Famille Denaisienne	Famille non Denaisienne	Famille Denaisienne	Famille non Denaisienne
Inscription + frais de fonctionnement	28 €	85 €	43 €	115 €
Inscription supplémentaire + frais de fonctionnement	18 €	55 €	33 €	85 €
Discipline supplémentaire	8 €	20 €	18 €	25 €

Il est à préciser que le « *tarif réduit* » sera applicable aux étudiants, lycéens, collégiens, enfants de moins de 16 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA.

Le personnel municipal et leurs enfants pourront bénéficier des tarifs dévolus aux « *Familles Denaisiennes* ».

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

**DELIBERATION N° 25 : CULTURE. CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE.
TARIFS D'INSCRIPTION ET DE LOCATION D'INSTRUMENTS.**

Après en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXE** les tarifs d'inscription et de location d'instruments comme suit :

TARIFS	REDUIT				PLEIN			
	Famille Denaisienne		Famille non Denaisienne		Famille Denaisienne		Famille non Denaisienne	
	1 ^{er} Membre	Membre supplém.	1 ^{er} Membre	Membre supplém.	1 ^{er} Membre	Membre supplém.	1 ^{er} Membre	Membre supplém.
Inscription	28 €	15 €	85,00 €	50 €	73,00 €	35 €	155 €	100 €
2 ^{ème} instrument ou discipline (<i>chant, art dram., etc.</i>)	18 €	10 €	35,00 €	20 €	33,00 €	20 €	55 €	30,00 €
Location de l'instrument + assurance et entretien	43 €	30 €	95,00 €	70 €	103,00 €	100 €	155 €	150,00 €

Il est à préciser que le « *tarif réduit* » sera applicable aux étudiants, lycéens, collégiens,

enfants de moins de 16 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA.

Le personnel municipal et leurs enfants pourront bénéficier des tarifs dévolus aux « *Familles Denaisiennes* ».

Tout usager du Conservatoire Municipal, et ce, quelque soit la discipline suivie (*instrument, Art dramatique, accueil de répétition de groupe, etc.*) sera redevable individuellement de son droit d'inscription, défini en fonction de la catégorie à laquelle il appartient.

Ces tarifs seront applicables dès la rentrée de septembre 2014.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

**DELIBERATION N° 26 : CULTURE. CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE.
TARIFS APPLICABLES AUX SPECTACLES DE LA SAISON
CULTURELLE 2014-2015.**

Après en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXE** les tarifs d'entrée aux spectacles organisés par le Conservatoire Municipal durant la saison culturelle 2014-2015, comme suit :

DATES ET LIEUX	SPECTACLE	TARIF
7 Novembre 2014 au Théâtre	Échange atelier théâtre	3 euros
29-30 Janvier 2015 au Théâtre	Carnaval des animaux Concert classique	3 euros pour les concerts tous les publics gratuit pour les concerts scolaires
10 Février 2015 au Théâtre	Concert auditions des élèves	Gratuit
11 & 12 Mars 2015 à la salle des fêtes	Jitro (chœur d'enfants tchèques)	3 euros pour les concerts tous les publics gratuit pour les concerts scolaires
Du 25 au 28 Mars 2015 au Conservatoire	Les rencontres de la musique	3 euros pour les concerts tous les publics gratuit pour les concerts scolaires
15 Avril 2015 au Théâtre	Pantin Pantine concerts scolaires	Gratuit
25 Avril 2015 Salle Aragon	Soirée cabaret	3 euros
28-29 Mai 2015 au Théâtre	Andy Warhol	3 euros pour les concerts tous les publics gratuit pour les concerts scolaires
4 & 5 Juin 2015 au Théâtre Municipal	Sautrame	3 euros
24 Juin 2015 au Conservatoire	Remise des prix du conservatoire	Gratuit

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

**DELIBERATION N° 27 : CULTURE. TARIFS APPLICABLES À DIVERS SPECTACLES
DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2014-2015.**

Après en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXE** les tarifs d'entrée aux spectacles organisés par la Ville de Denain au cours de la saison 2014-2015, comme suit :

Date	Manifestation	Type de manifestation	prix proposés (tarifs plein/réduit)
Dimanche 07/09/2014	Médiévales	Manifestation extérieure	0,50/1€
Jeudi 25/09/2014	Chorale de Saint Petersburg	Musique classique	accueil
Samedi 27/09/2014	Harmonie Denain et Wavrechain	Musique classique	5€/3€ pour les 2 jours
Dimanche 28/09/2014	Harmonie SOMAIN	Musique classique	
Vendredi 03/10/2014	AUDEN	Concert Variété française	10/7€
Dimanche 05/10/2014	Jumelage M ETTET	Théâtre	accueil
Samedi 11/10/2014	Objectif images	Diaporama	accueil
Vendredi 17/10/2014	F I C T I O N P L A N E S	Concert Pop Rock	20/15€
Dimanche 19/10/2014	M O R E N O P E R E T T E	Opérette	15/10€ gratuit denaisiens plus de 60 ans
Vendredi 24/10/2014	Virginie H O C Q	Comique	20/15€
les 29 & 30/10/2014	Festimomes	Spectacle pour enfants	accueil
Vendredi 31/10/2014	LES STARS	Théâtre comique	20/15€
les 29 & 30/11/2014	Festimomes	Spectacle pour enfants	accueil
Vendredi 07/11/2014	Les parents viennent de mars...	Théâtre humoristique	15/10€
Samedi 08/11/2014	C P N I E P A R H A S A R D	Théâtre comique	10/7€ pour les 2 jours
Dimanche 09/11/2014	"COMBAT" resistance	Théâtre historique	
Vendredi 14/11/2014	Bernard M A B I L L E	Comique	accueil
Vendredi 21/11/2014	Gérald D E P A L M A S	Concert Variété française	30/25€
Vendredi 28/11/2014	Sophie M A U R I N	Concert Jazz	10/7€
Vendredi 5/12/2014	Aston V I L L A	Concert Pop Rock	15/10€
du 12 au 14/12/2014	Spectacle C A P H	spectacle vivant	accueil
Mercredi 17/12/2014	S C O O B Y D O O	Spectacle pour enfants	5/3€
Vendredi 19/12/2014	Festivités de Noël	Extérieur	gratuit
Mardi 23/12/2014	Festimomes	Spectacle pour enfants	accueil
Vendredi 23/01/2015	B E E T R I C K S	Concert Pop Rock	10/7€
Dimanche 25/01/2015	Quintette de Cuivre	Musique classique	10/7€
Samedi 31/01/2015	"panique sur le rocher"	Théâtre comique	5/3€
Vendredi 06/02/2015	O N L	Musique classique	25/20€
Vendredi 13/02/2015	Louis D E L O R T	Concert Variété française	20/15€
Vendredi 20/02/2015	Tribute to Peter Gabriel	Concert Pop Rock	15/10€
Vendredi 27/02/2015	N A T A S L O V E S Y O U	Concert Pop Rock	10/7€
Dimanche 1er/03/2015	Patrick C O L L O N	chanson ch'ti	3 €
les 02, 03 & 04/03/2015	Festimomes	Spectacle pour enfants	accueil
Vendredi 06/03/2015	Grand Corps M alade	Slam	30/25€
Vendredi 13/03/2015	Tribute to A C D C	Concert Rock	15/10€
Vendredi 20/03/2015	F R E R O D E L A V E G A	Concert Variété française	20/15€
Vendredi 27/03/2015	A . K O N E et B E N K A N	Musique du monde	10/7€
Vendredi 03/04/2015	M arcel A Z Z O L A	Musique classique	25/20€
Vendredi 17/04/2015	Stéphane E I C H E R	Concert Variété française	25/20€
Vendredi 24/04/2015	C P N I E les Pas Perdus	Théâtre	10/7€
Jeudi 30/04/2015	Celtic Legend	Spectacle de danse	30/25€
du 13 au 17/05/2015	Festival Patrick R O Y	Théâtre	accueil
du 26 au 28/06/2015	G renier A ux Entrechats	Danse classique	accueil

● **APPROUVE** les conditions d'accès aux tarifs réduits et formules de découverte pour les spectacles organisés par la Commune de Denain au cours de la saison 2014-2015, comme suit :

● **tarif réduit est accessible :**

- Moins de 15 ans accompagnés d'un adulte,
- Collégiens,
- Lycéens,
- Étudiants,

- Demandeurs d'emploi (*avec justificatifs de moins de 3 mois*),
- Bénéficiaires du RSA (*avec justificatifs de moins de 3 mois*),
- Plus de 60 ans,
- Groupes de plus de 10 personnes,
- Aux personnes achetant en une fois au moins cinq spectacles différents choisis dans la programmation 2013-2014.

- **formule découverte « Théâtre/ Classique »** à 45 € pour 4 spectacles :

- les Stars, les parents viennent de Mars et les enfants du Mac Do, Quintette de cuivres, Orchestre National de Lille,

La vente de la formule sera close dès le début du premier spectacle la composant.

- **formule découverte « Pop/ Rock »** à 59 € pour 6 spectacles :

- Auden, Fiction Planes, Aston Villa, Bee Tricks, Natas loves You, Stéphane Eicher.
La vente de la formule sera close dès le début du premier spectacle la composant.

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

**DELIBERATION N° 28 : MODIFICATIONS INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ELUS
MUNICIPAUX.**

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPLIQUE** les deux majorations pour le calcul de l'enveloppe indemnitaire.
- **FIXE** l'indemnité du Maire à 90 % de l'indice brut terminal 1015, augmenté de 15 %, soit 103,5 %.
- **FIXE** l'indemnité des adjoints au Maire à 33 % de l'indice brut terminal 1015, augmenté de 20,78 %, soit 39,85 %.

18

- **FIXE** à 12,50 % de l'Indice Brut Terminal 1015 le montant de l'indemnité des 8 conseillers municipaux délégués (*thématiques*), qui suivra automatiquement les variations afférentes à la valeur du point d'indice de la Fonction Publique. La majoration relative à la Dotation de Solidarité Urbaine n'étant pas reprise totalement pour le calcul de l'indemnité du Maire et des adjoints.

- **REDISTRIBUE** la part écartée de l'indemnité de Madame le Député-Maire, selon la règle suivante :

- 6,4 % aux 4 conseillers délégués référents de quartier.

● **ACCORDE**, aux taux susvisés et en concordance avec les fonctions électives de chacun les indemnités à :

- Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire
- Monsieur Daniel COTTON, 1^{er} Adjoint
- Monsieur Patrick DERUELLE, 2^{ème} Adjoint
- Madame Yamina MOHAMED, 3^{ème} Adjoint
- Monsieur Akim DERGHAL, 4^{ème} Adjoint
- Madame Rosa-Marie RYSPERT, 5^{ème} Adjoint
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, 6^{ème} Adjoint
- Madame Solange LEMOINE, 7^{ème} Adjoint
- Monsieur Jean-Pierre CRASNAULT, 8^{ème} Adjoint
- Madame Véronique LEHUT, 9^{ème} Adjoint

Ont voté contre : MM. HEBBAR, DE MEYER, AUDIN, DANDOIS, BOUCOT.

Avant de lever la séance, Madame le Député-Maire souhaite de bonnes vacances et adresse au nom du Conseil Municipal des vœux de prompt rétablissement à certains élus absents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 45.

DENAIN, le 7 Juillet 2014.

Le Secrétaire de Séance,

Madame le Député-Maire,

A.L. DUFOUR-TONINI.